



Direction générale de la Santé

Paris, le mardi 19 mars 2019

Communiqué de presse

Parution du bilan 2018 sur la surveillance nationale des pollens et des moisissures dans l'air ambiant

Données, outils et recommandations

A l'occasion de la journée française de l'allergie ce mardi 19 mars, la direction générale de la Santé publie le bilan 2018 sur la surveillance nationale des pollens et des moisissures dans l'air ambiant.

Ce second rapport annuel élaboré conjointement par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), ATMO France (qui fédère les associations agréées de Surveillance de la qualité de l'air) et l'Association des Pollinariums Sentinelles® de France (APSF) présente le bilan de la surveillance nationale réalisée en 2018, ainsi que les outils qui permettent au public de s'informer de la présence de pollens dans son environnement. Il détaille également les bons gestes à adopter pour se prémunir de ces risques allergiques.

CHEZ SOI



Rincez-vous les cheveux le soir, car les pollens s'y déposent en grand nombre



Favorisez l'ouverture des fenêtres avant le lever et après le coucher du soleil, car l'émission des pollens dans l'air débute dès le lever du soleil



Évitez l'exposition aux autres substances irritantes ou allergisantes en air intérieur (tabac, produits d'entretien, parfums d'intérieur, encens, etc.)

À L'EXTÉRIEUR



Évitez les activités qui entraînent une surexposition aux pollens (entretien du jardin, activités sportives) Privilégiez la fin de journée et le port de lunettes de protection et de masque



Évitez de faire sécher le linge à l'extérieur, car les pollens se déposent sur le linge humide



En cas de déplacement en voiture, gardez les vitres fermées

Aujourd'hui, l'allergie respiratoire concerne une personne sur quatre en France, avec des conséquences plus ou moins invalidantes (rhinite, conjonctivite, asthme, etc.).

Les pollens et les moisissures en sont en grande partie responsables. Ainsi, 50 % des sources potentielles de gêne respiratoire sont dues aux pollens, contre 10 % pour les moisissures¹.

Les saisons d'émissions de pollens varient selon les régions et la météorologie tandis que les risques d'allergies varient en fonction des espèces végétales et de la sensibilité des personnes. La mise en place d'une surveillance nationale vise à informer le public, les personnes allergiques et les professionnels de la santé des dates d'émission et des concentrations de pollens et de moisissures dans l'air, ce qui permet d'adapter les traitements et les comportements, et ainsi de réduire les effets sur la santé.

Les résultats de la surveillance en 2018 ont montré un pic anormal de concentration de pollen de bouleau en avril, lié à un épisode de chaleur exceptionnel. Les quantités de pollens d'ambrosie, cupressacées et graminées sont, quant à elles, restées dans les valeurs habituelles.

Le ministère des Solidarités et de la Santé soutient ces travaux, confiés par arrêté du 5 août 2016, en application de la loi de modernisation de notre système de santé :

- ▶ au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) ;
- ▶ aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) volontaires, lorsqu'elles participent à la surveillance des pollens et des moisissures de l'air ambiant ;
- ▶ à l'Association des Pollinarius Sentinelles® de France (APSF).

[Bilan 2018 sur la surveillance nationale des pollens et des moisissures dans l'air ambiant](#)

Pour en savoir plus :

- ▶ [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- ▶ [RNSA \(Réseau National de Surveillance Aérobiologique\)](#)
- ▶ [ATMO France \(association qui fédère les AASQA\)](#)
- ▶ [APSF](#)

Contact presse

Mission Information et Communication 01 40 56 84 00

¹ (Source : Rapport d'expertise collective « Etat des connaissances sur l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant » - ANSES – Janvier 2014).